

Dernière mise à jour le 06/03/2023

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après « les CGUV ») régissent l'ensemble des relations entre la société DOME MEDIA, le Cabinet SANCY et le Client dans le cadre de l'offre boîte à outils RH.

**Les présentes CGUV sont conclues entre :**

**Un Utilisateur Client (ci-après le « Client ») :**

Soit obligatoirement une personne physique âgée d'au moins 18 ans et dotée de la capacité juridique, ou une personne morale, représentée par son représentant légal, titulaire d'un compte Utilisateur créé sur le site [www.sancy-avocats.com](http://www.sancy-avocats.com), et qui a préalablement et sans réserve accepté les présentes CGUV avant la création du compte sur le site [www.sancy-avocats.com](http://www.sancy-avocats.com) ou la commande d'une prestation. L'acceptation est matérialisée par un clic de la case obligatoire « J'ai lu et j'accepte les CGUV et la politique de confidentialité ». Avant la création d'un compte ou la validation d'une commande en ligne, cette personne n'est pas encore Client de SANCY et DOME MEDIA et est dénommée « utilisateur » du site.

Un Client est un professionnel, c'est-à-dire une personne physique ou personne morale, représentée par son représentant légal, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. En cochant les CGUV, l'Utilisateur déclare expressément agir en tant que professionnel et non consommateur au sens du Code de la consommation.

**Et :**

DOME MEDIA, société par actions simplifiée au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 820 781 177, dont le siège social est situé au 331 rue de Picquenard – 78630 Orgeval, prise en la personne de son président, M. Xavier Berjot.

**Et :**

SANCY, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 849 617 220, dont le siège social est situé au 2 rue de Logelbach – 75017 Paris, représentée par son président, M. Xavier BERJOT.

La Commande et les présentes CGUV formant conjointement le « Contrat ». Les présentes CGUV s'appliquent à toutes les commandes du Client passées sur le Site, à l'exclusion de tout autre condition.

Les présentes CGUV ne sont pas soumises au Code de la Consommation dès lors que les services en ligne s'adressent uniquement à des Utilisateurs agissant à des fins professionnelles. Il est, par ailleurs, dérogé aux dispositions des articles 1127-1 et 1127-2 du Code civil sur les contrats conclus par voie électronique.

**1° Description des services et prestations juridiques mis à disposition et vendus en ligne sur le Site**

**a. Boîte à outils RH**

**Description du produit**

DOMÉ MEDIA met en place, sur le site [www.SANCY-avocats.com](http://www.SANCY-avocats.com), des boîtes à outils RH, permettant de gérer des problématiques courantes en droit du travail.

Ex. Rédiger un CDD ou un CDI, prolonger ou rompre une période d'essai, contrôler les horaires de travail, gérer l'absence injustifiée et la maladie, notifier une sanction disciplinaire, conclure une rupture conventionnelle, procéder à un licenciement, etc.

La boîte à outils est composée d'une bibliothèque documentaire, d'un fil d'actualité, et d'un formulaire de contact.

La bibliothèque documentaire est structurée en dossiers et sous-dossiers thématiques. La plupart de ces dossiers thématiques sont des « packs opérationnels. » Un pack opérationnel intègre un lot de documents. Ces documents visent à accompagner le client de façon opérationnelle et complète dans le traitement de ses enjeux en droit social.

Différentes typologies de documents sont mises à disposition, notamment des guides pratiques, des modèles de documents juridiques personnalisables (documents Word et PDF) et annotés, des formulaires Cerfa, des matrices, des trames, des éventuelles ressources publiques, etc.

Le fil d'actualité permet à l'utilisateur de bénéficier d'une veille juridique alimentée régulièrement et structurée par SANCY. Le fil d'actualité intègre des liens interactifs, renvoyant vers des ressources publiques (décret, arrêté, jurisprudence, etc.). Le fil d'actualité informe aussi les utilisateurs des modifications, mises à jour et ajouts documentaires intervenus au sein de la bibliothèque.

Le formulaire de contact permet à l'utilisateur de : suggérer des modifications et/ou ajouts documentaires au sein de la bibliothèque ; de demander à recevoir la synthèse d'une convention collective à jour ; de poser une question ; de solliciter un devis auprès de SANCY dans l'optique de sous-traiter éventuellement une prestation auprès du Cabinet.

La boîte à outils RH est conçue, développée et mise à jour par DOMÉ MEDIA. Elle est hébergée sur le site Internet de SANCY et le Client dispose d'identifiants et mots de passe permettant d'y accéder et de télécharger tous les documents de son choix, de façon illimitée.

Les documents figurant dans la boîte à outils RH sont mis à jour chaque fois que nécessaire et l'utilisateur en est notifié via son fil d'actualité.

### **Création et gestion des comptes-utilisateurs**

Pour accéder à la boîte à outils RH, un Utilisateur administrateur est invité à créer un compte Utilisateur administrateur en répondant à diverses questions (nom de la Société, prénom et nom du responsable, adresse email, n° de téléphone, etc.) et à souscrire à une boîte à outils RH. La réponse aux questions est obligatoire.

L'Utilisateur administrateur doit ensuite obligatoirement cocher la case : « J'ai lu et j'accepte les CGUV et la politique de confidentialité » et procéder à la souscription.

Un mail de confirmation de commande est généré automatiquement à destination de l'adresse email renseignée par l'utilisateur administrateur.

Comme indiqué dans le mail de confirmation de commande, la souscription à une boîte à outils RH ouvre droit à la création d'un maximum de 10 comptes-utilisateurs, incluant le compte Utilisateur administrateur, appartenant à une même structure juridique. Le destinataire du mail de confirmation

de commande est invité à communiquer les adresses mails des autres comptes-utilisateurs qu'il souhaite créer. DOME MEDIA se charge de créer directement tous ces autres comptes-utilisateurs.

À tout moment, le souscripteur peut demander à DOME MEDIA de créer, ou modifier tout compte-utilisateur inclus dans son abonnement.

L'Utilisateur administrateur est invité à définir un mot de passe qui lui permettra d'accéder à tout moment à la boîte à outils RH. DOME MEDIA se charge directement de la création des mots de passe des autres comptes-utilisateurs et les communique à l'Utilisateur administrateur par téléphone. Ces autres utilisateurs pourront personnaliser leur mot de passe dès leur première connexion via une procédure de mot de passe oublié.

Les codes d'accès à la boîte à outils RH sont personnels et il est strictement interdit de les partager avec quiconque, sauf avec l'accord écrit et préalable de Sancy. L'utilisateur accepte le fait que DOME MEDIA mette en place des dispositifs de tracking, dans le respect des règles liées au RGPD.

Les documents de la boîte à outils RH sont réservés à l'usage exclusif du client. Toutefois, DOME MEDIA cède les droits d'utilisation des guides pratiques et des documents Word que le client peut diffuser et vendre à ses propres clients (au prix qu'il souhaite).

Cette cession des droits d'utilisation est strictement limitée à la réalisation d'une opération déterminée, pour les besoins propres du client final (client de l'expert-comptable par exemple) auquel les documents sont destinés. Les documents ne peuvent en aucun cas être réutilisés à titre commercial, direct ou indirect, en dehors d'une mission déterminée pour un client déterminé.

La revente et la location de comptes-utilisateurs est strictement interdite.

Tous les documents de la boîte à outils RH sont communiqués exclusivement pour un usage informatif. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les conséquences importantes des choix opérés et sur le fait que des situations particulières peuvent imposer des modifications aux documents.

En particulier, la convention collective applicable à l'entreprise ou un accord collectif peuvent prévoir des règles spécifiques, qui s'ajoutent à la loi ou s'y substituent, le cas échéant.

La mise à disposition des documents de travail donnés à titre indicatif ne dispense pas du recours aux conseils d'un avocat afin de les adapter aux besoins propres des Utilisateurs.

La responsabilité de DOME MEDIA et de SANCY ne peut être engagée en raison de la mise à disposition des documents de la boîte à outils, dans la mesure où l'Utilisateur reconnaît qu'ils n'ont qu'un usage informatif.

Les documents sont mis à jour chaque fois que nécessaire, sans que la responsabilité de DOME MEDIA et de SANCY puisse être engagée à ce titre.

### **Conditions d'abonnement**

Les prix sont indiqués sur le Site avant la passation de la commande par le Client. Ils dépendent notamment du nombre de comptes-utilisateurs et d'éventuels coupons de réduction. Les prix s'entendent HT, la TVA appliquée étant celle en vigueur au jour de la commande. DOME MEDIA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, à charge pour elle de les mentionner sur le Site avant la passation de la commande par le Client. Le paiement de la totalité du prix TTC doit être

effectué par le Client lors de la validation de la commande. Une facture conforme aux règles comptables et fiscales applicables est remise au Client, avec chaque achat.

En effectuant le paiement, le Client reconnaît avoir la capacité et disposer des autorisations éventuellement requises par l'organisation à laquelle il appartient. Le Client renonce expressément à son droit de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation : « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (...) 13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. »

Les abonnements sont souscrits pour une durée d'un an, payée en une fois ou mensuellement, selon le choix du Client lors de la souscription. Le prix HT des abonnements est soumis à un taux d'augmentation de 5 % par an, applicable un an après la souscription à l'abonnement. Le Client accepte que le prix des prestations de la Société fasse l'objet de modifications ultérieures, ce dont la DOME MEDIA l'informerait au préalable. L'abonnement prend effet au jour de l'encaissement par DOME MEDIA du premier paiement en cas d'abonnement mensuel ou de la totalité du paiement en cas d'abonnement annuel. Le Contrat est conclu pour une durée ferme initiale d'un an. Le Client peut le résilier à tout moment par email adressé à : [contact@sancy-avocats.com](mailto:contact@sancy-avocats.com). En cas de résiliation, l'abonnement annuel prend fin à l'issue de la période d'un an en cours. Si le Client n'a pas résilié son abonnement, il est réengagé pour un abonnement annuel. En cas de défaut de paiement du Client, la Société pourra suspendre le Service sans que cette suspension puisse dépasser une durée de trois mois. La suspension des prestations au titre d'un défaut de paiement n'est en aucun cas suspensive de l'obligation pour le Client de régler les sommes dues au titre du Contrat. La reprise des prestations suit le versement de l'intégralité des arriérés de paiement. A échéance du délai de trois mois susvisé, si le Client ne s'est pas exécuté, le Contrat pourra être résilié par email par DOME MEDIA. L'abonnement est strictement personnel et attaché à la personne physique ou morale pour le compte de laquelle il a été souscrit. Il ne peut pas être utilisé pour une autre personne physique ou morale.

Le Client et DOME MEDIA ont la faculté de résilier le Contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, pour manquement de l'autre partie à l'une de ses obligations essentielles, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours, et ce sans préjudice de dommages-intérêts. DOME MEDIA peut résilier le Contrat immédiatement et de plein droit, en cas de procédure collective engagée à l'encontre du Client, de sa dissolution, ou cession d'activité, après notification écrite au Client ou au mandataire judiciaire. Dans tous les cas de résiliation du Contrat, le Client s'engage à payer à la Société le montant des prestations restant dû.

#### **b. Catalogue de prestations à des prix privilégiés**

Pour certaines offres, SANCY propose l'accès, au Client, à un catalogue de prestations d'avocats à des prix prédéterminés, préférentiels et forfaitaires. Le catalogue des prestations est mis en ligne sur le site Internet de SANCY. Les demandes de prestations s'effectuent en ligne, via un lien Internet dédié. Hormis les litiges, les prestations sont payables à l'avance, en ligne. Les prix englobent toutes les missions nécessaires à la réalisation des prestations, sans surcoût et sans frais (hors frais d'huissier et d'expertise).

## **2. Modification de la Commande**

Le Client ne peut pas annuler ni modifier sa Commande après la confirmation de celle-ci. À tout moment, le Client peut accéder au détail de ses Commandes en envoyant un email à l'adresse suivante : [contact@sancy-avocats.com](mailto:contact@sancy-avocats.com).

### **3. Convention de preuve**

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par le Prestataire et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite. Toutes données et fichiers informatiques ou numériques enregistrés sur l'infrastructure informatique du Site feront foi entre SANCY, DOME MEDIA et le Client pour la preuve des faits auxquels ils se rapportent.

### **4. Paiement des services juridiques en ligne**

Les tarifs des services juridiques en ligne sont payables au moment de la confirmation de chaque Commande par carte bancaire ou prélèvement.

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, avec un montant d'indemnité forfaitaire minimum de 40 euros. En cas de renouvellement de l'abonnement à l'échéance annuelle, le prix applicable est celui en vigueur au jour du renouvellement, tel qu'indiqué sur le Site et est payable d'avance le jour dudit renouvellement.

Les paiements des services juridiques en ligne sont effectués sur le Site par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Dans le cas où le paiement du prix serait incomplet ou inexistant, pour une raison imputable au Client, la Commande serait automatiquement annulée.

### **5. Factures**

Le Client est informé et consent à recevoir la facture correspondant à sa Commande, sous format électronique.

À cette fin, DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas) mettra à disposition dans l'espace Client un lien lui permettant de télécharger la ou les facture(s) sous format électronique correspondant à son ou ses Commande(s). Les factures sous format électronique sont conservées par DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas) pendant une durée maximale de 10 ans.

### **6. Questions et réclamations**

Pour toute information sur une Commande, pour toute réclamation, DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas) reste à la disposition du Client par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 (fermé les samedis, dimanches et jours fériés) ou par email : [contact@sancy-avocats.com](mailto:contact@sancy-avocats.com).

### **2° Responsabilité**

Le Client réalisant des Commandes de services juridiques en ligne est seul responsable des choix qu'il fait. Ainsi, les Parties conviennent que la responsabilité de DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne saurait être engagée en raison de l'inadaptation d'un service commandé aux besoins du Client.

En cas de doute ou de question, l'Utilisateur du Site est invité, avant toute Commande, à contacter DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas).

DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) n'est responsable que des services expressément mis à sa charge dans le cadre de la Commande. SANCY ne saurait être tenu responsable de quelque manière que ce soit de l'utilisation faite par le Client des services et/ou des résultats des services. DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne garantit pas la continuité et la qualité des liaisons de communication avec le Client et notamment les défaillances d'accès à Internet du Client, lesquelles ne sont pas à la charge de SANCY. Ainsi, la responsabilité de DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne peut être engagée en cas de dysfonctionnement des réseaux de communication qui auraient entraîné des retards dans le fonctionnement des services en ligne et/ou une perte ou destruction, totale ou partielle, des données. En aucun cas, la responsabilité de DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne saurait être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, qui constituerait la cause exclusive de survenance du dommage,
- perte ou destruction accidentelle de données par le Client ou un tiers ayant accédé aux services en ligne au moyen des identifiants du Client,
- force majeure ou faute non imputable à DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas).

Par ailleurs, DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne pourra notamment être tenu responsable des interruptions des services ou des dommages liés à :

- une utilisation anormale ou frauduleuse par le Client ou des tiers nécessitant l'arrêt du Service pour des raisons de sécurité ;
- une intrusion ou un maintien frauduleux d'un tiers sur le Site, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique ;
- la nature et au contenu des informations et données créées et/ou communiquées par le Client ; plus généralement, DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne peut en aucun cas être responsable à raison des données, informations, résultats ou analyses provenant d'un tiers ;
- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- au fonctionnement du réseau Internet ou des réseaux téléphoniques ou câbles d'accès à Internet non mis en œuvre par DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas).

DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) est soumis à une obligation générale de moyens.

La responsabilité de DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne pourra être mise en cause que pour faute et pour des dommages directs qui lui seraient imputables au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations au titre du Contrat, étant précisé que les dommages indirects sont exclus. Ainsi, la responsabilité de DOMÉ MEDIA ou SANCY (selon les cas) ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect, tel que notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte de bénéfice, la perte de commandes, la perte, inexactitude, ou corruption de fichiers ou de données, la perte d'une chance, le trouble à l'image ou tout autre dommage spécial ou événements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable.

De convention expresse entre les Parties, la responsabilité de SANCY est limitée, tous préjudices directs confondus, au montant des honoraires encaissés par SANCY au titre de de la prestation commandée et concernée par le manquement.

### **3° Résiliation pour manquement**

Si l'une des Parties commet un manquement à l'une de ses obligations contractuelles auquel elle n'aura pas remédié dans les trente (30) jours suivant la mise en demeure qui lui aura été adressée par la Partie lésée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Partie lésée pourra résilier le Contrat de plein droit avec effet immédiat par lettre recommandée avec accusé réception et sans autre formalité, sans préjudice de la réparation de tout dommage qu'elle aurait pu subir.

### **4° Force majeure**

En cas de survenance d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible, la Partie défaillante devra en informer l'autre Partie dans les plus brefs délais.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, outre ceux reconnus par la jurisprudence française :

-tous les événements faits de tiers, tels que la guerre, les actes terroristes, les pénuries, les tremblements de terre, les intempéries, les conflits sociaux du service public ou d'entreprises privées,

-la défaillance de tiers, tels que les opérateurs de télécommunications, arrêt de fourniture d'énergie électrique, nonaccès au serveur sur lesquels DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas) n'a pas de pouvoir de contrôle et/ou de surveillance et qui pourraient perturber la bonne exécution de la Prestation, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend DOME MEDIA ou SANCY (selon les cas).

Il appartiendra à chacune des Parties de prendre toutes les mesures provisoires nécessaires de manière à réduire au mieux de ses possibilités les conséquences du cas de force majeure.

En outre, en cas de prolongation des effets de l'événement de force majeure pendant plus d'un (1) mois, le Contrat pourra être immédiatement résilié de plein droit par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé réception, en cas de nécessité, même si des mesures provisoires ont été adoptées.

### **5° Dispositions diverses**

Chacune des clauses de ce Contrat doit être interprétée, dans toute la mesure du possible, de manière à ce qu'elle soit validée au regard du droit qui lui est applicable. Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat se révèle être illégale, nulle ou inopposable par toute juridiction ou autorité administrative compétente aux termes d'une décision exécutoire, cette stipulation sera réputée non écrite, sans altérer la validité des autres stipulations et sera remplacée par une stipulation valable d'effet équivalent, que les Parties s'engagent à négocier de bonne foi, et telles que les Parties en seraient convenues si elles avaient connu l'illicéité, la nullité ou l'inopposabilité de ladite stipulation.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une disposition quelconque du présent Contrat ne vaudra en aucun cas renonciation à son droit d'exiger le respect de chacune de ses clauses et conditions.

## **6° Conflits d'intérêts**

SANCY peut être amené à refuser la Commande d'un service en ligne d'un Client en raison de l'existence d'un conflit d'intérêt. Les règles édictées par le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat sont seules applicables aux conflits d'intérêts rencontrés par SANCY. Dans une telle hypothèse, SANCY s'engage à informer le Client de la situation dans les meilleurs délais. Si le client a payé un abonnement en ligne et qu'un conflit d'intérêts est révélé, le client sera intégralement remboursé.

## **7° Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

SANCY doit respecter la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette réglementation met à la charge de SANCY un certain nombre d'obligations. L'avocat qui noue une relation d'affaires avec un client doit exercer une vigilance constante pendant toute sa durée et doit pratiquer « un examen attentif des opérations effectuées en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec la connaissance actualisée » qu'il a de la relation d'affaires (art. L. 561-6 et R. 561-12 CMF).

Il doit en outre recueillir « les informations relatives à l'objet et à la nature de cette relation et tout autre élément d'information pertinent sur ce client ». Il actualise ces informations pendant toute la durée de la relation d'affaires (art. L. 561-5-1, al. 1er CMF). Ainsi, concernant une personne physique, l'avocat doit se voir présenter l'original d'un document officiel en cours de validité comportant la photographie du client (art. R. 561-5, 1 et R. 561-6 CMF). Les mesures de vigilance et d'identification seront renforcées lorsque l'opération paraît particulièrement complexe ou d'un montant inhabituellement élevé ou ne paraît pas avoir de justification économique ou d'objet licite (art. L. 561-10-2 CMF).

## **8° Secret Professionnel**

Les avocats membres de SANCY sont tenus à une obligation légale de confidentialité (article 66-5 de la loi du 31 décembre 1971). Ces derniers s'engagent à préserver le caractère confidentiel de toute information obtenue dans le cadre d'une Commande d'un service en ligne.

Dans l'hypothèse où SANCY aurait obtenu auprès d'un autre client des informations le concernant, le cabinet ne sera pas en mesure de divulguer ces informations.

## **9° Propriété intellectuelle**

Aucun droit ou titre de propriété intellectuelle sur les logiciels, progiciels, les bases de données, visuels, pictogrammes, photographies (notamment ceux composants le Site et les services en ligne) les contenus textuels (en particulier les publications de nature juridiques telles que les fiches pratiques, guides, articles, livres blanc, etc. mis en ligne sur le Site) ou sur toute autre œuvre de l'esprit utilisée par SANCY, dont il est propriétaire ou dont il a obtenu un droit d'utilisation (ci-après « les Œuvres »), n'est cédé à l'Utilisateur du Site et au Client. La propriété de ces Œuvres n'est aucunement transférée à ces derniers.

Concernant les publications de nature juridique disponibles gratuitement : l'Utilisateur est autorisé à faire des courtes citations, sous réserve que soient précisés de manière apparente : l'origine du document (ex. « extrait du site du cabinet SANCY ») le titre du document cité ou de la page citée, le nom SANCY, la date de la publication si elle est connue. Les publications de nature juridique de SANCY disponibles sur le Site n'ont aucun caractère exhaustif, sont communiquées à titre purement



informatif et ne peuvent en aucun cas être considérées comme constituant un avis ou une consultation juridique.

Il est également précisé que l'Utilisateur / le Client n'ont aucun droit sur les signes verbaux et figuratifs.

« SANCY » appartenant à la société SANCY. Toute utilisation par ces derniers de ces signes sans autorisation expresse de SANCY pourra être considérée comme un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale. Toute violation des droits de SANCY par l'Utilisateur / le Client donnerait lieu à poursuite en justice.

L'Utilisateur et le Client déclarent être titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle sur les œuvres de propriété intellectuelle qu'ils introduisent sur le Site. L'Utilisateur et le Client s'engagent à ne pas mettre sur le Site de programmes malveillants, de contenu qui violerait le droit au respect de la vie privée, le droit à l'image, tout droit de propriété intellectuelle notamment tout brevet, marque, droit d'auteur, dessin et modèle, secret de fabrication ou tout autre droit appartenant à autrui.

L'Utilisateur et le Client s'engagent à ne pas violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation applicables et en vigueur ainsi que les limitations contenues dans les présentes Conditions Générales.

L'Utilisateur et le Client s'engagent à faire leur affaire personnelle et à garantir SANCY contre toute action de tiers, contre toute condamnation et/ou décision prononcée à son encontre.

L'Utilisateur et le Client indemniseront SANCY de tous coûts, pertes, dommages, condamnations et frais, résultant de réclamations ayant pour fondement la violation par l'Utilisateur ou le Client d'un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

## **10° Données personnelles**

La politique d'utilisation des données personnelles de SANCY est conforme aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Loi informatique et libertés ») et du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679.

Tout Utilisateur et Client s'engagent à accepter expressément les termes de la politique d'utilisation des données personnelles de SANCY en cochant la case obligatoire au moment de la création de son compte en ligne : « J'ai lu et j'accepte les Conditions d'utilisation du Site et la Politique de confidentialité. »

## **11° Assurance**

SANCY déclare être titulaire, d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu des responsabilités civiles professionnelles pour les activités qu'il réalise.

## **12° Droit applicable – Juridictions compétences**

La validité des présentes Conditions Générales, des Commandes et toute autre question ou litige relatifs à leur interprétation, à leur exécution ou à leur résiliation, seront régis par le droit français.

Les Parties s'engagent à consacrer leurs meilleurs efforts à la résolution amiable de toutes les questions ou de tous les litiges qui pourraient les diviser, préalablement à la saisie de la juridiction ci-après désignée.

Les Parties conviennent, pour le cas où un accord amiable serait impossible à arrêter, que :

-toute contestation concernant le montant et le recouvrement des honoraires, frais et débours de l'avocat ne peut être réglée, qu'en recourant à la procédure prévue aux articles 174 et suivants du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat.

-le Tribunal judiciaire de Paris aura compétence exclusive pour connaître de tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation d'une Commande, des présentes Conditions Générales et, plus généralement de tout litige procédant des présentes qui pourrait les diviser, nonobstant pluralités des défendeurs ou appel en garantie. Conformément aux dispositions des articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a la possibilité, en cas de litige, de recourir gratuitement au Médiateur de la consommation auprès du Conseil National des Barreaux (CNB) dont les coordonnées sont les suivantes : CNB, Médiateur à la consommation, 180 boulevard Haussmann – 75008 Paris.

### **13° Conditions d'utilisation du site [www.sancy-avocats.com](http://www.sancy-avocats.com)**

En naviguant sur le site [www.sancy-avocats.com](http://www.sancy-avocats.com) (ci-après « le Site »), l'utilisateur accepte les conditions générales d'utilisation suivantes :

1. Les informations présentes sur le Site le sont à titre informatif et non exhaustif. Elles ne peuvent se substituer à une consultation juridique. Sancy se réserve le droit de mettre à jour, rectifier et modifier les contenus du Site à tout moment et sans préavis.

2. Le Site peut contenir des liens vers d'autres sites Internet, notamment à des fins d'information. Sancy ne peut être tenu responsable de leur disponibilité.

3. Le Site, son contenu et tous les éléments le constituant sont des créations pour lesquelles Sancy est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et/ou a obtenu des droits d'exploitation, en particulier au titre du droit d'auteur, du droit des dessins et modèles, du droit des bases de données, du droit des marques.

4. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation écrite et expresse de Sancy, sous peine de poursuites judiciaires. Aux fins d'obtenir cette autorisation, il convient de contacter le responsable de publication du site.

5. Il est interdit aux utilisateurs du Site de l'utiliser notamment pour :

- envoyer, transmettre ou afficher sur le Site tout contenu externe ;
- afficher ou transmettre des contenus violant les droits de Sancy et ceux des tiers (marque déposée, droits de propriété intellectuelle,...) ;
- afficher ou transmettre tout contenu contenant des virus informatiques ou tout autre élément pouvant affecter les fonctionnalités du Site ;
- collecter et stocker des données personnelles relatives à d'autres utilisateurs ;
- mettre en place un lien entre le site et un autre site Internet sans l'accord exprès et préalable de Sancy.

6. Cookies. Lors de l'utilisation du site, des cookies générés par les serveurs informatiques de Sancy peuvent s'installer automatiquement sur l'ordinateur de l'internaute. Il s'agit de fichiers stockés sur l'ordinateur de l'utilisateur lorsqu'il visite le Site.

Ces cookies ne permettent pas d'identifier l'internaute, mais ont pour fonction de mesurer le nombre de pages vues, le nombre de visites ainsi que l'activité de l'internaute sur le Site. L'internaute peut refuser ces cookies ou les supprimer sans incidence sur sa navigation sur le site.

7. Conformément aux dispositions des articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, vous avez la possibilité, en cas de litige, de recourir gratuitement au Médiateur de la consommation auprès du Conseil National des Barreaux (CNB) dont les coordonnées sont les suivantes : CNB, Médiateur à la consommation, 180 boulevard Haussmann – 75008 PARIS.

8. Les Données Personnelles sont traitées par Sancy conformément aux dispositions en vigueur, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les Données Personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et traitées de façon adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont utilisées.

Sancy peut notamment être amené à collecter les noms, prénoms, sexe, adresses email et/ou postale, numéros de téléphone, date de naissance des personnes entrant en contact avec le cabinet.

Les données collectées ne sont pas communiquées à des tiers. Elles sont destinées à assurer le suivi des dossiers des clients.

Dans certains cas, les données collectées peuvent être gérées par des sous-traitants de Sancy uniquement dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées.

Les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits de demander l'accès aux données, la rectification ou l'effacement des données, la portabilité des données à un tiers, la transmission des données en cas de décès, la limitation du traitement ainsi que de s'opposer au traitement en en faisant la demande :

- Par courrier, à l'adresse de Sancy : 2 rue de Logelbach – 75017 Paris ou par email : [contact@sancy-avocats.com](mailto:contact@sancy-avocats.com).

- Service réclamation de la CNIL :

3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22 /Fax : 01 53 73 22 00 - <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Par ailleurs la collecte de certaines données peut être imposée pour une raison réglementaire ou contractuelle.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des délais légaux de prescription et de conservation applicables.

Elles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.